**Principe**

La réalisation obligatoire du document unique d’évaluation des risques professionnels permet d’initier une démarche de prévention en définissant des actions sur des risques identifiés. Le document unique n’est pas une fin en soi, mais un véritable outil pour améliorer la sécurité et les conditions de travail. Investir dans la prévention, c’est améliorer le fonctionnement de la collectivité, valoriser son savoir-faire et renforcer la cohésion sociale.

**Textes de référence**

* Articles R4121-1 à R4121-4, et L4121-1 à L4121-4 du Code du travail
* Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 modifié portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L230-2 du code du travail et modifiant le Code du travail

### VOTRE IDENTITE

**Nom de la collectivité** : **............**

Affaire suivie par : ............

Téléphone (ligne directe) : ............ Email : ............

**Nombre d’agents** :

* Fonctionnaires titulaires : ............
* Fonctionnaires stagiaires : ............
* Contractuels de droit public : ............
* Contractuels de droit privé : ............

**Présence dans votre collectivité d’un :**

* Assistant ou conseiller de prévention :  oui  non
* ACFI (convention d’inspection) :  oui  non
* Elu référent :  oui  non

### VOTRE SAISINE

|  |  |
| --- | --- |
| **Quels sont vos engagements dans la démarche de prévention des risques professionnels ?**(objectifs, organisation en place, moyens alloués…) | ............ |
| **Quelles sont les personnes qui ont pris part à l’élaboration du document unique ?** | ............ |
| **Quelles ont été les différentes étapes de l’élaboration de votre document unique ?**(réunions d’explications aux agents, constitution d’un groupe de travail, visite des sites, réflexions sur les mesures à prendre…) | ............ |
| **Quelles sont les premières actions de prévention engagées depuis la réalisation de votre document unique ?** | ............ |
| **Comment seront assurés le suivi et la mise à jour de votre document unique ?** | ............ |

Fait à ............, le ............

(Cachet et signature) Le Maire / Le Président

# PIÈCE À JOINDRE À L’IMPRIMÉ DE SAISINE

* Copie de votre document unique d’évaluation des risques professionnels

*Merci de retourner votre imprimé et la pièce justificative par mail à l’adresse**cdg50@cdg50.fr*